

Direction de l'écologie

Toulouse, le 28 mars 2023, (correction au 31 juillet 2023)

Bilan 2022 des dommages d'ours et des indemnisations sur le massif des Pyrénées françaises

La présente note a été établie à partir des informations fournies par les Directions Départementales des Territoires (et de la mer) du massif et le Parc National de Pyrénées.

Bilan des dommages d'ours 2022

		Départements						Total massif
		9	11	31	64	65	66	
Dossier classé « responsabilité de l'ours non écartée » ¹	Nombre de dossiers	273	4	30	1	23	0	331
	Nombre d'animaux impactés	493	7	43	1	48	0	592
	Nombre de ruches impactées	0	0	0	0	0	0	0
Dossier classé « indéterminé » ²	Nombre de dossiers	99	3	11	15	20	0	148
	Nombre d'animaux	376	3	15	2	60	0	456

Au niveau des dossiers classés « Ours non écarté », on peut constater, en 2022, un niveau de dommages très comparable à l'année 2021, que ce soit au niveau du nombre de constats ou du nombre de victimes (331 dossiers et 592 victimes pour 2022 et 333 dossiers et 569 victimes). Il n'y a eu aucune déprédation sur ruche cette année.

Les 592 animaux ont été indemnisés automatiquement lorsque l'ours est jugé responsable du dommage ou que sa responsabilité n'a pas pu être écartée. On peut noter qu'il n'y a pas eu de gros dérochement depuis 2019.

De plus, sur les 148 dossiers « indéterminés », 99 ont été indemnisés suite à la prise en compte des éléments de contexte local. Il faut signaler que le nombre de dossiers indéterminés est quant à lui significativement plus grand que celui de 2021, mais tout de même inférieur à celui de 2020 (respectivement 148, 104 et 200 pour 2022, 2021 et 2020).

Les départements des Pyrénées-Orientales, de l'Aude et des Pyrénées-Atlantiques restent très peu ou non concernés par les dommages liés à l'Ours brun, alors que 83,28 % des dossiers du massif sont constatés dans le département de l'Ariège, proportion qui reste stable par rapport à l'année dernière. Le total des indemnisations s'élève à 498 295 € sur l'année, avec 414 483 € en 2021, 583 537 € en 2020 et 838 922 € en 2019.

Les 18 estives classées comme foyers de prédation (estive ayant une moyenne annuelle supérieure à 10 attaques sur les 3 dernières années) pour 2022 concentrent plus de 76,7 % des attaques de tout le massif et 78,5 % des victimes. Si on ne prend en compte que les données de l'Ariège, les données sur les foyers de prédation représentent respectivement plus de 93 % des attaques et plus de 94,3 % des victimes du département.

Comparatif des dommages annuels depuis 2010 et effectif minimum d'ours déterminé par le réseau de suivi

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Dossiers enregistrés	197	210	218	205	219	182	246	362	552	738	653	486	631
Dossiers ours non écarté	89	112	138	111	127	93	125	173	327	362	383	333	331
Nombre d'animaux (responsabilité ours non écarté)	167	176	272	171	178	145	161	462	517	1173	658	575	592
Nombre de ruches indemnisées (responsabilité ours non écarté)	28	29	4	2	1	11	31	25	20	36	2	6	0
Nombre d'animaux indemnisés (dossiers classés indéterminés)	91	134	59	128	87	102	254	336	263	447	245	154	392
Effectif Minimum Retenu ou Détecté	20	23	24	28	31	32	41	48	52	59	69	74	76

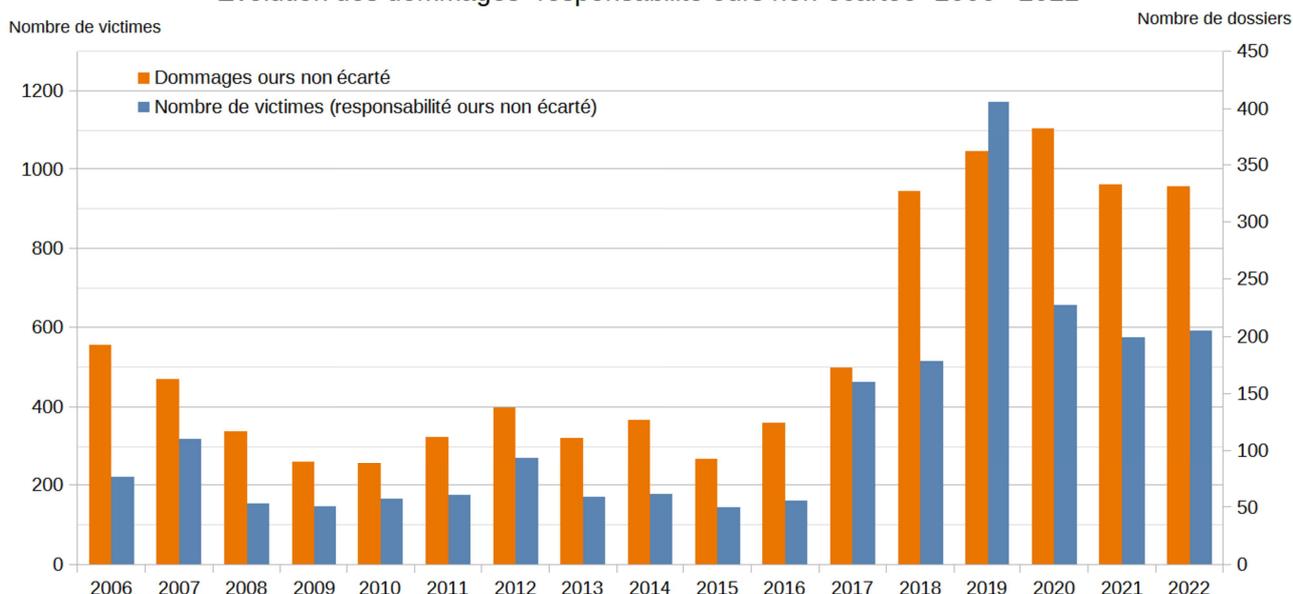
¹ Lorsque les éléments techniques en présence indiquent qu'une prédation est à l'origine du dommage dont l'ours est responsable ou dont la responsabilité n'a pas pu être écartée

² Lorsque les éléments techniques en présence ne permettent ni de relier le dommage à une prédation, ni d'en identifier la cause exacte

L'augmentation du nombre de dossiers indéterminés, ce qui sous-entend un manque d'indices permettant d'attribuer le dommage à un prédateur, peut être lié au phénomène de colonisation des Pyrénées par le Loup. En effet, ce bilan se concentre sur les prédatons typées ours, mais beaucoup de dommages classés indéterminés peuvent être causés par l'un ou l'autre des prédateurs présents sur le département sans possibilité de conclure.

De 2007 à 2017, le nombre moyen annuel de dossiers « Ours non écarté » sur le massif des Pyrénées françaises est de 122 dossiers. Les années 2019 et 2020 sont marquées par une augmentation significative des dommages pour les dossiers « Ours non écarté » mais dont la tendance semble s'inverser depuis. Par ailleurs, l'évolution de la population d'ours continue de montrer une dynamique croissante depuis 2007 (le taux d'accroissement moyen annuel entre 2006 et 2021 est estimé à 11,23%). En 2022, le réseau ours brun de l'OFB et les partenaires espagnols et andorrans ont pu détecter 76 ours (effectif minimum détecté) sur l'ensemble du massif pyrénéen (voir dernier graphique). L'aire de répartition est de 5 700 km² mais est fortement influencée par les possibilités de collecter des données de présence comme les opportunités par les colliers GPS actifs.

Évolution des dommages "responsabilité ours non-écartée" 2006 - 2022



Sur l'ensemble du versant français du massif des Pyrénées, le pastoralisme concerne environ 6 000 exploitations, 1 290 estives, 100 000 bovins, 570 000 ovins et 14 000 équins. Les estives couvrent une surface de 550 000 hectares dont 70% situées en zone Natura 2000.

Évolution de l'effectif de la population et des dommages "responsabilité ours non-écartée" 2006 - 2022

